

Impôt sur le bénéfice des entreprises en 2022

Le résultat fiscal des 6,6 millions d'entreprises au titre des exercices clos en 2022 s'élève à 251 Md€, montant en baisse de 6 % par rapport à 2021. Cette diminution reflète les mauvaises performances des entreprises sujettes à l'impôt sur les sociétés (IS), notamment celles du secteur de l'industrie, par contraste avec celles sous le régime de l'impôt sur le revenu (IR).

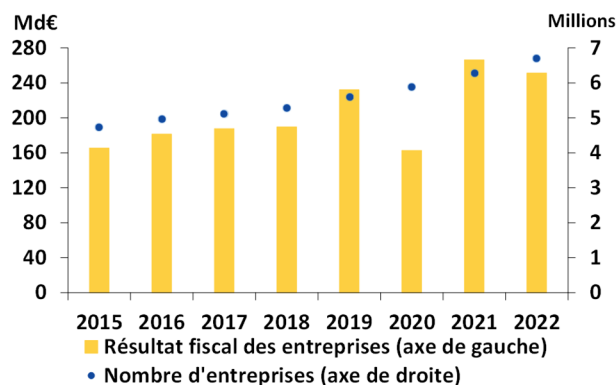
- Pour les entreprises imposées à l'IS, le résultat fiscal chute de 12 %, s'établissant à 164 Md€. Reflet de cette contraction et de la baisse du taux nominal d'imposition, les recettes de l'IS brut sont passées de 71 Md€ en 2021 à 68 Md€ en 2022—une diminution de 4 %.
- Pour les entreprises imposées à l'IR, le résultat fiscal croît de 9 %, pour s'établir à 87 Md€. Les recettes d'IR afférents aux revenus professionnels correspondant (avant réductions et crédits d'impôt) sont de 10 Md€—une baisse de 9 % après 11 Md€ en 2021.

Ainsi, l'impôt brut prélevé sur le bénéfice de l'ensemble des entreprises atteint 78 Md€ en 2022, une baisse de 5 % qui reflète également la réforme de l'IS. En parallèle, les réductions et crédits d'impôt octroyés se sont réduits à 18 Md€.

Le montant du résultat fiscal des entreprises baisse de 6 % entre 2021 et 2022¹

En 2022, 6,6 millions d'entreprises ont dégagé un résultat fiscal de 251 Md€ [graphique 1]. Ce montant correspond à la différence entre les bénéfices et les déficits de l'ensemble des entreprises, à l'exception de celles au régime « micro » où il correspond au chiffre d'affaires diminué d'un abattement forfaitaire. Il recouvre à la fois les entreprises assujetties à l'IS et celles déclarant à l'IR [encadré 1].

Graphique 1: Nombre d'entreprises et résultat fiscal entre 2015 et 2022



Note : L'entreprise est définie ici par le décret d'application de la loi de modernisation de l'économie. Elle peut inclure des filiales, et donc différer de l'unité légale.

Sources : Fichier des redevables professionnels et fichier des déclarations sur les revenus des années 2015 à 2022, DGFIP.

Le nombre total d'entreprises a continué de croître avec 425 000 entreprises supplémentaires en 2022 (+ 7 %). Néanmoins, le résultat fiscal agrégé est en baisse de 6 % par rapport à 2021, résultant de deux évolutions opposées. D'une part, le résultat des entreprises imposées à l'IS a baissé ; si le résultat des entreprises bénéficiaires a légèrement augmenté (+ 3 %), le déficit de celles générant des pertes a augmenté bien davantage (+ 36 %). D'autre part, le résultat fiscal des entreprises imposées à l'IR a augmenté, mais sans compenser l'évolution négative du résultat des entreprises sujettes à l'IS.

En 2022, les entreprises imposées à l'IS dégagent 164 Md€ de résultat fiscal, montant en baisse de 12 %

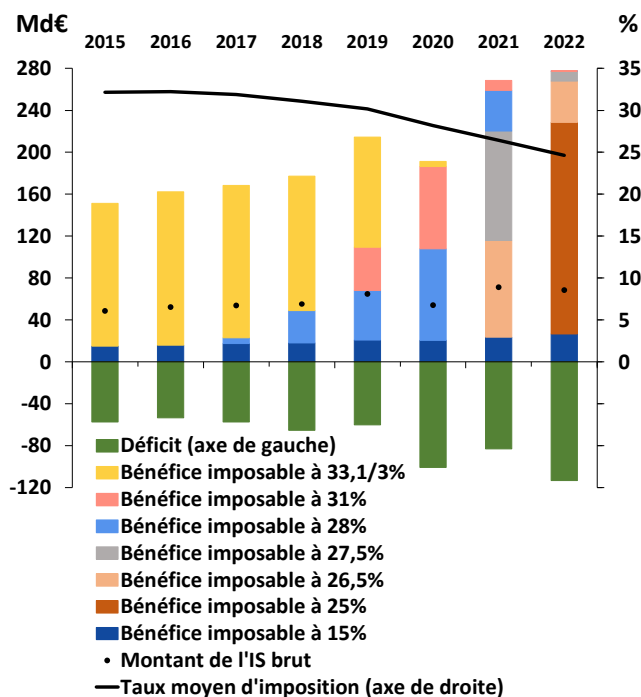
En 2022, 2,4 millions d'entreprises ont déclaré l'impôt sur les sociétés (IS), soit une progression de 150 000 entreprises et 7 % par rapport à 2021. Elles ont dégagé un résultat fiscal de 164 Md€, un montant en baisse de 12 % par rapport au niveau de 186 Md€ de 2021. Cette baisse s'explique par les baisses des résultats financiers (- 43 %) et des résultats exceptionnels (- 49 %) qui ont dominé le dynamisme des résultats d'exploitation (+ 57 %).

Les entreprises bénéficiaires sont au nombre de 1,5 million en 2022 (+ 10 % par rapport à 2021). Le montant total de leurs bénéfices est passé de 269 à 277 Md€. Le nombre d'entreprises déficitaires est, lui, resté stable en 2022

¹ Les données déclaratives sur lesquelles s'appuie cette publication diffèrent des données comptables de paiement et ne comprennent ni les montants recouverts suite à un contrôle fiscal ni les dégrèvements réduisant les montants à payer.

(+ 0,7 %), mais le montant total de leurs déficits est passé de 83 Md€ à 113 Md€ [graphique 2].

Graphique 2: Montant d'IS brut, taux moyen d'imposition et décomposition du résultat à l'IS par taux d'imposition



Note : Le taux effectif moyen d'imposition est défini ici comme le rapport entre l'IS brut et le montant des bénéfices.
Lecture : En 2018, sur un montant total de bénéfice de 177 Md€, 129 milliards ont été taxés au taux de 33 % 1/3, 30 milliards ont été taxés au taux de 28 % et 18 milliards au taux de 15 %. Le montant des déficits s'élevait à 65 Md€ et le montant de l'IS brut à 55 Md€.
Champ : entreprises déclarant l'IS.
Sources : Fichiers des redevables des professionnels des années 2015 à 2022.

Les entreprises bénéficiaires sont concernées par la réforme de l'impôt sur les sociétés, qui a débuté en 2017 et qui s'est achevée en 2022². Le bénéfice est taxé à plusieurs types de taux proportionnels. Le taux normal d'IS qui était 33 % 1/3 en 2016 a baissé progressivement pour atteindre 25 % sur les bénéfices de toutes les entreprises en 2022. Il est possible de calculer chaque année le taux moyen d'imposition de l'IS, correspondant au rapport entre le montant de l'IS brut et le montant des bénéfices, qui a baissé continûment avec la diminution annuelle du taux prévue par la réforme.

C'est cette baisse du taux de taxation qui explique que les entreprises bénéficiaires déclarent un montant d'IS brut de 68 Md€ en 2022 en baisse de 3 Md€ (- 4 %), alors que leurs bénéfices ont augmenté de 3 %.

De ce montant d'IS brut peuvent être déduits, entre autres, des réductions et crédits d'impôt. Après ces déductions, l'IS net à payer s'est élevé à 62 Md€ au total en 2022, en baisse de 4 % par rapport à 2021.

Encadré 1 : Régimes d'imposition³

Il existe deux types d'imposition des bénéfices pour les entreprises selon leur statut juridique : l'impôt sur les sociétés (IS) pour les personnes morales ou les sociétés de capitaux, et l'impôt sur le revenu (IR) pour les personnes physiques ou les sociétés de personnes. Certaines situations permettent à une entreprise relevant *a priori* d'une imposition de choisir une imposition alternative.

Pour les entreprises à l'IS, un taux unique s'applique, sauf pour les petites entreprises (en termes de chiffre d'affaires et de capital), qui peuvent bénéficier d'un taux réduit.

Pour les entreprises à l'IR, leurs bénéfices s'ajoutent aux autres sources de revenu, et sera imposé selon le barème de l'IR. Sous certains seuils de chiffre d'affaires, les entreprises peuvent bénéficier du régime « microentreprise », qui leur permet de déclarer directement leurs chiffres d'affaires sans déposer de déclaration de résultat. Dans ce cas, le résultat fiscal est calculé en retranchant au chiffre d'affaires un abattement forfaitaire dépendant du secteur d'activité. Les autres entreprises à l'IR sont dites au régime « réel » (normal ou simplifié).

Certains secteurs d'activité connaissent une forte baisse de leur résultat fiscal à l'IS

Les évolutions du résultat fiscal des entreprises à l'IS ont été hétérogènes parmi les différents secteurs d'activité [tableau 1]. Dans l'industrie, le résultat a baissé de plus de 80 % ; le secteur énergétique a été particulièrement touché par la baisse de la production d'électricité, notamment nucléaire. Sur le secteur manufacturier, cependant, le résultat fiscal a progressé de 23 %. Du côté des services, le secteur de l'information et de la communication et celui de « l'administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale » ont vu leur résultat se contracter d'environ 50 % en 2022. Le résultat fiscal des banques et assurance a diminué de 32 %, leurs charges financières ayant augmenté davantage que leurs produits financiers.

Certains secteurs ont à l'inverse connu une progression positive : le résultat fiscal de l'agriculture et du secteur des activités spécialisées, scientifiques et de soutien ont crû de plus de 50 %. Les résultats fiscaux des secteurs du « commerce, transports, hébergements et restauration », des « activités immobilières » et de la « construction » ont également augmenté, mais de façon plus modeste.

Les différentes catégories d'entreprises ont aussi connu des évolutions hétérogènes de leur résultat fiscal en 2022 [tableau 2]. Celui des grandes entreprises a régressé de 47 %, après une hausse de 206 % en 2021, ce qui représente près de 32 Md€ en moins. En effet, les déficits importants observés dans certains secteurs émanent surtout de

² Les entreprises ayant cloturé leur exercice en 2022 mais l'ayant ouvert avant le 1er janvier 2022 sont encore taxées aux anciens taux.
³ Voir également les liens de la rubrique « Pour en savoir plus », en dernière page.

grandes entreprises. A l'inverse, les résultats fiscaux des très petites entreprises, des petites et moyennes entreprises, et des entreprises de taille intermédiaire progressent respectivement de 20 %, 6 % et 4 % en 2022, avec une hausse moins marquée des déficits.

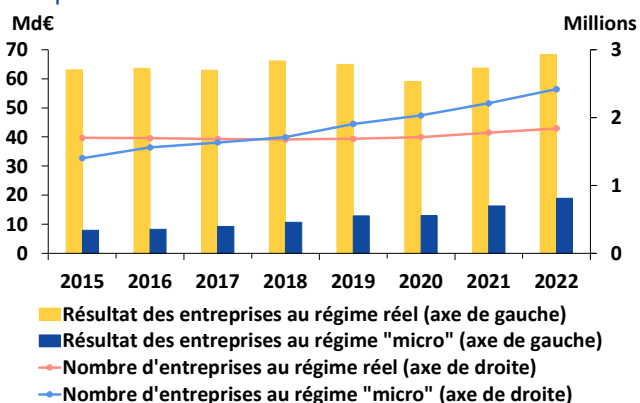
Le résultat fiscal des entreprises imposées à l'IR s'élève à 87 Md€ en 2022, en hausse de 9 %

En 2022, 4,2 millions d'entreprises ont déclaré l'IR. Parmi elles, 1,8 million sont au régime réel d'imposition (elles déposent une déclaration de résultat), en augmentation de 4 % depuis 2022. Mais la majorité de ces entreprises relèvent du régime « micro » (elles déclarent leur chiffre d'affaires directement dans la déclaration IR), avec 2,4 millions d'entreprises. Il s'agit d'une croissance de 9 % par rapport au 2,2 millions déclarées en 2021 et de 8 % en moyenne annuelle depuis 2015. Le régime « micro » domine ainsi depuis 2018, alors qu'il ne représentait que 45 % des entreprises à l'IR en 2015.

Au total, les entreprises sujettes à l'IR ont dégagé un résultat fiscal de 87 Md€, en hausse de 9 % par rapport à 2021. Si leur revenu a augmenté, leur IR brut (avant réductions et crédits d'impôt) est estimé à 10,4 Md€, en baisse de 9 % sur un an. Cette baisse s'explique par une augmentation des bénéfices dans le bas du barème, alors que les seuils sont indexés sur l'inflation.

Pour les entreprises au régime réel, le résultat fiscal a augmenté de 7 % entre 2021 et 2022 passant de 64 à 68 Md€ [graphique 3]. Cette hausse suit celle de leur chiffre d'affaires agrégé, qui a augmenté de 6 % et s'élève en 2022 à 387 Md€.

Graphique 3 : Résultat fiscal et nombre d'entreprises imposées à l'IR par régime d'imposition



Champ : entreprises déclarant l'IR.

Sources : Fichiers des redevables des professionnels et des déclarations de revenus des années 2015 à 2022.

Par catégorie de revenus, le résultat fiscal a nettement augmenté chez les entreprises exerçant des activités agricoles avec + 4,3 Md€ entre 2021 et 2022 (+41 %). Le résultat fiscal des entreprises industrielles et

commerciales progresse de façon moins importante avec + 1,7 Md€ (+10 %). En revanche, les entreprises déclarant des bénéfices non commerciaux voient leur résultat fiscal baisser de 1,5 Md€ (- 4 %) après une hausse de 9 % entre 2020 et 2021.

Pour les entreprises au régime « micro », le résultat fiscal s'élève à 19 Md€ en 2022 après une hausse de 16 %, plus importante que celle des entreprises au régime réel (+ 7 %). Ceci s'explique par une augmentation du chiffre d'affaires déclaré par les entreprises « micro » qui est passé de 35 Md€ en 2021 à 40 Md€ en 2022, soit + 15 %. Les entreprises au régime « micro » déclarent ainsi en 2022 un chiffre d'affaires moyen de 17 000 euros et un montant médian de 8 800 euros, contre 16 000 euros et 8 300 euros respectivement en 2021. Les 10 % les plus importantes représentent 41 % du chiffre d'affaires de toutes les entreprises au régime micro. Cette concentration de l'activité sur le dernier décile est significative, mais moindre que pour celle des entreprises soumises à l'IS (96 % du chiffre d'affaires dégagé par le dernier décile) ou au régime réel (73 %).

Les entreprises ont bénéficié de 17,9 Md€ de réductions et de crédits d'impôt en 2022

Les entreprises bénéficient d'une trentaine de dispositifs de réduction ou crédit d'impôt, pour un coût de 17,9 Md€ en 2022 [tableau 3], en baisse de 4,5 % par rapport à 2021. Au total, 801 000 entreprises ont une créance au titre de 2022, ce qui représente 20 % des entreprises ayant déposé une déclaration de résultat.⁴

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit d'impôt recherche (CIR) représentent trois quarts des réductions et crédits accordés en 2022. Si le CICE a été supprimé le 1^{er} janvier 2019 (sauf à Mayotte), il reste un encours de créances important. La consommation de crédits CICE a toutefois baissé de 18 % en 2022. Le CICE est utilisé pour diminuer le montant d'impôt l'année de sa demande et les 3 années suivantes. Le remboursement de la fraction de CICE non utilisée ne peut généralement être demandé qu'après 3 ans.

La hausse de 15 % du montant de CIR octroyé aux entreprises en 2022 est due à une augmentation des créances générées en 2021.

Parmi les autres principaux dispositifs, le recours au report en arrière de déficit (RAD)—qui permet aux entreprises déficitaires d'imputer leur déficit de l'année N sur les bénéfices de l'année antérieure et d'obtenir un crédit d'impôt versé en année N+1—s'est normalisé. Alors qu'en 2021, près de 22 000 entreprises avaient bénéficié d'un RAD, un chiffre exceptionnel à rapprocher des déficits générés par la crise sanitaire, le coût du dispositif a baissé de 1,2 Md€ en 2021 à 0,2 Md€ en 2022.

⁴ Les entreprises au régime « micro » ne peuvent prétendre à crédits d'impôt.

Tableau 1. Répartition du nombre, du résultat fiscal et de l'IS brut des entreprises imposées à l'IS par secteurs d'activités en 2022 et variation du résultat fiscal entre 2021 et 2022

SECTEURS D'ACTIVITÉS	Nombre d'entreprises (en milliers)	Résultat fiscal (en Md€)	Variation 2021/2022 (en %)	IS brut (en Md€)
Tous secteurs	2 438,9	164,1	-11,9	68,4
Agriculture, sylviculture et pêche	28,7	2,0	52,3	0,7
Industrie manufacturière, industries extractives et autres <i>dont industrie manufacturière</i>	141,7 114,8	6,6 32,1	-81,5 23,2	12,9 11,3
Construction	261,7	16,5	13,9	4,7
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	621,5	62,8	36,2	19,9
Information et communication	98,1	5,1	-50,5	3,5
Activités financières et d'assurance	193,8	32,5	-32,3	11,3
Activités immobilières	492,8	12,3	17,2	4,4
Activités spécialisées, scientifiques et de soutien	411,6	22,4	52,9	8,6
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	77,7	3,4	-49,4	1,9
Autres activités de services	111,2	0,4	n.s.*	0,7

*Non Significatif

Champ : entreprises imposées à l'IS.*Sources* : Fichiers des redevables des professionnels des années 2021 et 2022.

Tableau 2. Répartition des montants déclarés à l'IS et leur évolution par catégorie d'entreprises en 2022

Taille de l'entreprise	Très petites entreprises (TPE)	Petites et moyennes entreprises (PME)	Entreprises de taille intermédiaire (ETI)	Grandes Entreprises (GE)	Ensemble
Nombre d'entreprises (en milliers)	2 213,0	217,5	8,1	0,4	2 438,9
Résultat fiscal (en Md€)	33,5	51,1	43,6	35,9	164,1
Variation du résultat fiscal (%)	19,6	5,7	4,0	-47,2	-11,9
Bénéfices (en Md€)	60,3	75,9	62,2	79,5	277,9
Variation des bénéfices (%)	11,3	7,5	1,3	-4,6	3,1
IS brut (en Md€)	13,1	18,9	15,8	20,6	68,4
Variation IS brut (%)	6,1	1,5	-5,6	-12,4	-4,0

Note : La taille des entreprises est déterminée selon le décret n°2008-1354 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique.*Champ* : entreprises à l'IS.*Sources* : Fichiers des redevables des professionnels de l'année 2021 et 2022.

Tableau 3. Réductions et crédits d'impôt accordés aux entreprises en 2022

Réductions et crédits d'impôt	Nombre d'entreprises ayant généré une créance (en milliers)	Montants octroyés en 2022 (Md€)	Variation des montants octroyés entre 2021 et 2022 (Md€)	Montants générés au titre de 2022 (Md€)	Variation des montants générés entre 2022 et 2021 (Md€)
TOTAL	800,9	17,9	-0,8	11,9	0,3
Crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE)	2,3	5,9	-1,3	0,0	0,0
Crédit d'impôt recherche (CIR)	22,9	7,6	1,0	7,3	0,1
Report en arrière de déficit (RAD)	7,8	0,2	-1,0	0,1	0,0
Réduction d'impôt au titre du mécénat d'entreprise (MEC)	151,4	1,3	0,2	1,6	0,2
Prêt à taux zéro renforcé (PTR)	0,5	0,9	-0,2	0,8	-0,2
Autres réductions et crédits d'impôt	615,8	2,0	0,4	2,0	0,2

Note : La législation ne permet pas de rembourser certains crédits d'impôt immédiatement ; le montant du remboursement accordé en 2022 peut donc correspondre à un crédit d'impôt généré au titre de plusieurs années. Les bénéficiaires sont les entreprises ayant bénéficié d'un remboursement ou d'un crédit d'impôt au cours de l'année 2022 (il s'agit des bénéficiaires au sens des montants versés).*Champ* : entreprises à l'IS et à l'IR, à l'exception de celles au régime « micro ».*Sources* : Fichiers des redevables des professionnels des années 2021 et 2022.

Rédacteur : Olivier Arnal

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques téléchargeables : <https://www.impots.gouv.fr/statistiques-impots-des-professionnels>
- Réglementation : <https://www.impots.gouv.fr/professionnel/le-regime-unique-des-tpe>